

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	9
Ayant donné procuration :	1
Absent excusé :	1
Absents :	3
Exclus :	0

Date de la convocation	
28 novembre 2023	

Date d'affichage	
06 décembre 2023	

<u>Objet de la délibération</u>	
PRIME EXCEPTIONNELLE RECENSEMENT	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 50/2023

Séance du 05 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le cinq décembre 2023 à 14h00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA et Josette PARRENIN,

Etaient absents : Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS et Damien LOCATELLI

Était représenté : Jean-Marc ETIENNEY

Procuration donnée :

de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

La campagne de recensement de la population étant prévu du 18 janvier au 17 février 2024, le Maire propose, l'organisation de cette collecte a généré un surcroît de travail à l'agent administratif en charge du dossier.

Il propose de donner une prime exceptionnelle à l'agent communal du fait de cette surcharge de travail (réunion, formation...).

L'assemblée, décide, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention l'attribution d'une prime exceptionnelle de 200 € bruts qui sera versée en février 2024 à l'agent communal gérant le recensement.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christian QUENOT



SOUS-PREFECTURE

11 DEC. 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification
du